

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 31 mars 2024

Marie Aline LE CLER
1 LE LARRON
44480 DONGES

tél/ 0688766453
aedzrp44@gmail.com

prière insérer:

LA STRATÉGIE DE DIVERSION DU PRÉFET NE PREND PAS

Le vendredi 29 mars, le site YARA France de Montoir-de-Bretagne subissait une panne électrique conduisant l'industriel à rejeter des eaux industrielles chargées en azote dans la Loire. Ces informations étaient rendues publiques dès le vendredi soir par un premier communiqué des services de la Préfecture.

Malheureusement, rien de bien exceptionnel de la part de l'industriel "indélicat" habitué depuis des années à déverser, faute de station de traitement de ses eaux industrielles, des tonnes d'azote (mais aussi de phosphore), ignorant les nombreuses mises en demeure lui réclamant une mise aux normes de ses installations.

Un second communiqué le samedi 30 au matin venait rassurer la population : tout était rentré dans l'ordre. Pourtant ...

Des interrogations et des inquiétudes demeuraient suite à ces deux publications de la préfecture.

Elles sont malheureusement habituelles.

- Pourquoi a-t-il fallu un temps si long pour que le groupe électrogène prenne le relais ?
- Pourquoi le Préfet déclare-t-il immédiatement que les flux estimés à ce stade par l'exploitant n'amènent pas à craindre de conséquences environnementales au vu des débits du fleuve alors que les résultats des analyses ne sont pas connus ?
- Déclencher un POI, mettre en place une cellule de crise ne sont jamais sans raisons sérieuses.
- Appeler la mise en place d'une commission de suivi de site dans les jours à venir ne pouvaient que susciter notre questionnement.

La réponse vient de tomber. En fait, cet empressement n'était que la partie visible de l'iceberg et cachait une situation beaucoup plus grave.

Si panne électrique, il y a eu, elle aurait dû être aussitôt suppléer par la mise en route du groupe électrogène de secours, appareil qui ne démarrera qu'au delà de 2 heures d'essais.

Cette panne de courant prolongée a donc fait monter en pression un bac d'ammoniac et accéléré le refroidissement du bac qui contient des nitrates d'ammonium entraînant une nouvelle fois le rejet des eaux industrielles dans la Loire.

L'information du Préfet a donc été une nouvelle fois incomplète.

A l'heure où l'industriel annonce la transformation de son site et doit fournir une étude sur la mise en sécurité de ses stockages d'ammoniac (évacuation-consommation) selon l'arrêté préfectoral du 20 février 2024, le Préfet doit faire preuve de la plus grande transparence.

Il n'est plus le temps de la conciliation et des informations tronquées. Nous sommes une fois de plus témoins d'un mensonge par omission de la part de la Préfecture.

Les discours lénifiants pseudo rassurants doivent cesser. L'intransigeance constante doit être la règle assortie de sanctions dissuasives quel que soit l'accident relevé ou le site Seveso responsable.

Pour l'AEDZRP: Marie Aline LE CLER